

Note d'unité

MRF - Unité de maintenance du matériel sur pneumatiques

N° 2018-093 | Décision du 1^{er} avril 2018

Portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques au délégué du directeur

Le directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 10 octobre 2017 (note générale n° 2017-126) de la Présidente Directrice Générale de la RATP à la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 novembre 2017 par note de département n° MRF 2017-088 au directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques par la directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Louis CANALE, délégué du directeur, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

Les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n°1 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n°2 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de celle n° 3 (dispositions générales) de sa délégation de pouvoirs du 7 novembre 2017 (note de département n° MRF 2017-088) susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis CANALE, délégué du directeur, de donner délégation à :



M. Jean-Philippe DESCHAMP, responsable du groupe technique de l'unité,
M. Franck BERRU, responsable de l'atelier de maintenance des trains de la Ligne 1,
Mme Adeline LORANT, responsable des ressources humaines de l'unité,

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MRF/MP N° 2017-074 en date du 18 décembre 2017 et publiée au bulletin officiel des actes de la RATP le 26 décembre 2017.

Article 4

La présente délégation est publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 1^{er} avril 2018

Daniel GURIEC

Directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques